

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 17

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Date de la convocation
12/12/2025Date de l'affichage
17/12/2025**Objet de la Délibération :**
Mise en Place du
document unique
d'évaluation des risques
professionnels.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Séance du 16 décembre 2025

Le 16 décembre deux mil vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Mittainvilliers-Vérigny, sous la présidence de Monsieur *TACHAT Mickaël*, Maire.

Étaient présents : Mesdames *BAILLAU Amélie*, *DROCHON Véronique*, *DUBESSET Angélique*, *GONDOUIN Aurélie*, *TOUSSAINT Sylvie*. Messieurs *AME Laurent*, *de BOUILLÉ Pierre*, *DUBOIS Max*, *GIRARD Raymond*, *LAVAU Jérôme*, *LHOTE David*, *METIVIER Julien* *ROUSSEAU Nicolas* conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Madame *COULON Gwenaëlle* pouvoir à Monsieur *LHOTE David*, Monsieur *BAILLAU Brice*.

Était absent : Monsieur *BOUTICOURT Damien*

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur *AME Laurent* est nommé Secrétaire de séance

Monsieur la Maire expose

La réalisation et l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels sont une obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics.

Afin d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des agents, la commune de Mittainvilliers-Vérigny à réaliser une démarche d'évaluation des risques professionnels et en a retranscrit les résultats dans son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable outil de communication et de management des risques. Ce document a été fourni préalablement aux élus.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Monsieur le Maire précise que le document unique doit être mis à jour une fois par an, notamment en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200054542-20251216-Delib2025_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025
Publication : 17/12/2025

l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le document unique sera consultable par voie dématérialisée et matérialisée auprès du Secrétariat Général de Mairie.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions qui en découle.

VU le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du comité social territorial réuni en F3SCT le cas échéant en date du 24/11/2025

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUPERP) au sein de la commune de Mittainvilliers-Vérigny

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération.
- **APPROUVE** l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issus de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 16 décembre 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20251216-Delib2025_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Eure et Loir

Arrondissement
Chartres

Délibération n° 30/2025

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 17

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Date de la convocation

12/12/2025

Date de l'affichage

17/12/2025

Objet de la Délibération :

**Demande de Subventions
Requalification de voirie –
Rue des Poteries -La Croix**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Séance du 16 décembre 2025

Le 16 décembre deux mil vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Mittainvilliers-Vérigny, sous la présidence de Monsieur *TACHAT Mickaël*, Maire.

Étaient présents : Mesdames *BAILLAU Amélie, DROCHON Véronique, DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie*. Messieurs *AME Laurent, de BOUILLET Pierre, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David, METIVIER Julien ROUSSEAU Nicolas* conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Madame *COULON Gwenaëlle* pouvoir à Monsieur *LHOTE David, Monsieur BAILLAU Brice*.

Était absent : Monsieur *BOUTICOURT Damien*

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur *AME Laurent* est nommé Secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

Soucieuse d'une meilleure sécurité pour les usagers mais également attachée à protéger notre environnement et notamment la ressource en eau qui devient de plus en plus rare, la commune de Mittainvilliers-Vérigny a réaménagé en 2023, en partenariat avec ELI et les services de l'ADII du Perche, une partie du hameau de La Croix (rue Saint-Hubert et rue des Marnières) qui étaient régulièrement victimes d'inondation lors de fortes pluies.

La commune souhaite prolonger les aménagements afin de récupérer et canaliser les eaux pluviales et sécuriser le dernier tronçon de ce hameau : la rue des Poteries.

Il apparaît en effet que la modification du profil de la route, la mise en place de bordures aux abords de la chaussée, des reprises ponctuelles du réseaux d'eaux pluviales existant et l'aménagement des entrées charretières permettront d'une part de sécuriser les cheminements routiers et piétons, de pérenniser cet investissement mais surtout de pouvoir canaliser les flux d'eaux pluviales à la fois pour les récupérer dans nos réserves naturelles (fossés, mares etc.) mais aussi d'éviter le ravinement des bas-côtés, qui provoque des dommages structurels sur les routes (nids de poules, faïençage, etc.), des incidents de la circulation (crevaisons, etc.) et les inondations régulières des habitations.

Le montant estimatif de ces travaux établi par ELI est de 90 553 € HT suivant le détail joint :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20251216-Delib_2025_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

	Montant HT en €
Estimatif projet dont MOE	80 333 €
Gestion des déchets de rabotage	10 500 €
	TOTAL HT
	90 533 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2eme semestre 2026

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût du projet en 2026 en € HT	Financeur	Nature	Pourcentage	Produits en €
90 533 €	Conseil Départemental	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	30%	27 160 €
	Chartres Métropole	Fonds de Concours (FDC)	30 %	27 160 €
	Commune	Autofinancement	40%	36 213 €
Total charges (2026) 90 533 €				Total Produits (2026) 90 533 €

Le projet a reçu un Avis Favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 10 décembre 2026

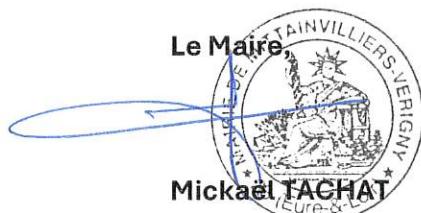
VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPE** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 16 décembre 2025



NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 17

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Date de la convocation

12/12/2025

Date de l'affichage

17/12/2025

Objet de la Délibération :
Demande de Subventions
Sécurisation de l'arrêt de bus et du cheminement piétons - RD 148-Châtenay

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Séance du 16 décembre 2025

Le 16 décembre deux mil vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Mittainvilliers-Vérigny, sous la présidence de Monsieur *TACHAT Mickaël*, Maire.

Étaient présents : Mesdames *BAILAU Amélie, DROCHON Véronique, DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie*. Messieurs *AME Laurent, de BOUILLE Pierre, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David, METIVIER Julien ROUSSEAU Nicolas* conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Madame *COULON Gwenaëlle* pouvoir à Monsieur *LHOTE David, Monsieur BAILAU Brice*.

Était absent : Monsieur *BOUTICOURT Damien*

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur *AME Laurent* est nommé Secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des travaux de la RD 148, la collectivité a procédé au déplacement de l'arrêt de bus de la place du Calvaire. Face aux incivilités constatées, la commune a déjà mis en place un sens de circulation autour de la place.

Néanmoins, la sécurité des enfants semble encore précaire par certains aspects. Ainsi il apparaît nécessaire d'empêcher le passage d'un véhicule lorsque le bus est à l'arrêt mais aussi d'aménager un cheminement piéton à travers la place.

La mise en place d'un îlot sur route a reçu un avis favorable de l'ADII du Perche.

Cet aménagement serait également l'occasion de mettre en place un terrain de pétanque sur la place afin d'améliorer le vivre-ensemble d'un de nos principaux hameaux.

En parallèle des travaux de la place, le plateau routier située à proximité sera également mis aux normes à la demande de l'ADII du Perche

Le montant estimatif de ces travaux est de 19 187,36 € HT suivant le détail joint :

	Montant HT en €
Travaux Place	15 870,36 €
Mise aux normes plateau	3 317 €
TOTAL HT	
	19 187,36 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20251216-Delib_2025_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2eme semestre 2026

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût du projet en 2026 en € HT	Financeur	Nature	Pourcentage	Produits en €
19 187,36 €	Conseil Départemental	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	30%	5 756 €
	Chartres Métropole	Fonds de Concours (FDC)	30 %	5 756€
	Commune	Autofinancement	40%	7675,36 €
Total charges (2026) 19 187,36 €				Total Produits (2026) 19 187,36 €

Le projet a reçu un Avis Favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 10 décembre 2026

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 16 décembre 2025

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20251216-Delib_2025_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025
Publication : 17/12/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Eure et Loir

Arrondissement
Chartres

Délibération n° 32/2025

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 17

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Date de la convocation
12/12/2025

Date de l'affichage
17/12/2025

Objet de la Délibération :
Demande de Subventions
Requalification de
l'entrée de l'Impasse de la
Brèche-Genainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Séance du 16 décembre 2025

Le 16 décembre deux mil vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Mittainvilliers-Vérigny, sous la présidence de Monsieur *TACHAT Mickaël*, Maire.

Étaient présents : Mesdames *BAILAU Amélie*, *DROCHON Véronique*, *DUBESSET Angélique*, *GONDOUIN Aurélie*, *TOUSSAINT Sylvie*. Messieurs *AME Laurent*, *de BOUILLET Pierre*, *DUBOIS Max*, *GIRARD Raymond*, *LAVAU Jérôme*, *LHOTE David*, *METIVIER Julien* *ROUSSEAU Nicolas* conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Madame *COULON Gwenaëlle* pouvoir à Monsieur *LHOTE David*, Monsieur *BAILAU Brice*.

Était absent : Monsieur *BOUTICOURT Damien*

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur *AME Laurent* est nommé Secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la voirie et afin de promouvoir le vivre ensemble au sein de la commune, la commune de Mittainvilliers-Verigny a procédé au réaménagement de la Place du Jeu de Boules et d'une partie de l'Impasse de la Brèche à Genainvilliers.

Le projet consiste à réaliser la requalification du tronçon de l'impasse de la Brèche non réalisé dans le même esprit que le reste de l'impasse de la Brèche.

Le montant estimatif de ces travaux est de 16 470,79 € HT suivant le détail joint :

	Montant HT en €
Travaux	16 470,79 €
	TOTAL HT
	16 470,79 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2eme semestre 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20251216-Delib_2025_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût du projet en 2026 en € HT	Financeur	Nature	Pourcentage	Produits en €
16 470,79 €	Conseil Départemental	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	30%	4 941 €
	Chartres Métropole	Fonds de Concours (FDC)	30 %	4 941 €
	Commune	Autofinancement	40%	6 588,79 €
Total charges (2026) 16 470,79 €				Total Produits (2026) 16 470,79 €

Le projet a reçu un Avis Favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 10 décembre 2026

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 16 décembre 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Eure et loir

Arrondissement
Chartres

Délibération n° 33/2025

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 17

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Date de la convocation
12/12/2025

Date de l'affichage
17/12/2025

Objet de la Délibération :
Demande de Subventions
Travaux de Mise en
Conformité des
Cimetières - Reprise des
sépultures à
Mittainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Séance du 16 décembre 2025

Le 16 décembre deux mil vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Mittainvilliers-Vérigny, sous la présidence de Monsieur *TACHAT Mickaël*, Maire.

Étaient présents : Mesdames *BAILAU Amélie, DROCHON Véronique, DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie*. Messieurs *AME Laurent, de BOUILLET Pierre, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David, METIVIER Julien ROUSSEAU Nicolas* conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Madame *COULON Gwenaëlle* pouvoir à Monsieur *LHOTE David, Monsieur BAILAU Brice*.

Était absent : Monsieur *BOUTICOURT Damien*

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur *AME Laurent* est nommé Secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

La commune de Mittainvilliers a engagé sur ses fonds propres une opération de mise en conformité de ses cimetières afin de régulariser les sépultures en terrains communs, les concessions échues et celles en état manifeste d'abandon.

Pour faire suite à cette phase administrative, la commune a engagé en 2025, une série de travaux afin de poursuivre ce projet :

- Mise en conformité de l'ossuaire du cimetière de Vérigny.
- Mise en conformité de l'ossuaire du cimetière de Mittainvilliers.
- Remise en état de 2 tombes de soldats morts pour la France.
- Nettoyage et rechampissage des deux Monuments aux Morts
- Opérations de reprise administrative des sépultures sans titres ou échues à Vérigny.

En 2026, la commune souhaite poursuivre ce projet en réalisant les opérations de reprise administrative des sépultures sans titres ou échues à Mittainvilliers

Le montant estimatif de ces travaux est de 36 690,83 € HT suivant le détail joint :

	Montant HT en €
Opérations de reprise administratives des sépultures sans titres ou échues à Vérigny	36 690,83 €
TOTAL HT	
	36 690,83 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200054542-20251216-Delib_2025_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025
Publication : 17/12/2025

Les opérations concernant les concessions en état manifestes d'abandon (phase administrative en cours) auront lieu dans les années suivantes.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 1er semestre 2026

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût du projet en 2026 en € HT	Financeur	Nature	Pourcentage	Produits en €
36 690,83 €	Département	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	20%	7 338 €
	Chartres Métropole	Fonds de Concours (FDC)	20%	7 338 €
	Etat	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	20%	7 338 €
	Commune	Autofinancement	40%	14 676,83 €
Total charges (2026) 36 690,83 €				Total Produits (2026) 36 690,83 €€

Le projet a reçu un Avis Favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 10 décembre 2026

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat (DETR) de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 16 décembre 2025



Département
Eure et Loir

Arrondissement
Chartres

Délibération n° 34/2025

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 17

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Date de la convocation
12/12/2025

Date de l'affichage
17/12/2025

Objet de la Délibération :
Demande de Subventions
Requalification du
hameau du Luat

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Séance du 16 décembre 2025

Le 16 décembre deux mil vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Mittainvilliers-Vérigny, sous la présidence de Monsieur *TACHAT Mickaël*, Maire.

Étaient présents : Mesdames *BAILLAU Amélie, DROCHON Véronique, DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie*. Messieurs *AME Laurent, de BOUILLET Pierre, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David, METIVIER Julien ROUSSEAU Nicolas* conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Madame *COULON Gwenaëlle* pouvoir à Monsieur *LHOTE David, Monsieur BAILLAU Brice*.

Était absent : Monsieur *BOUTICOURT Damien*

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur *AME Laurent* est nommé Secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

Soucieuse d'une meilleure sécurité pour les usagers mais également attachée à protéger notre environnement et notamment la ressource en eau qui devient de plus en plus rare, la Mairie de Mittainvilliers-Vérigny souhaite poursuivre la requalification progressive de ces hameaux en priorisant ceux qui présentent une problématique routière et/ou de gestion des eaux pluviales.

Le hameau du Luat présente à la fois une problématique routière notamment en termes de vitesse mais également pour la gestion des eaux pluviales.

Dans le cadre de la planification de ces travaux, la commune de Mittainvilliers-Verigny a fait réaliser un avant-projet avec un chiffrage par l'entreprise Verdi ayant pour but de récupérer et canaliser les eaux pluviales et sécuriser ce hameau et notamment l'arrêt de bus.

Il apparaît en effet que la modification du profil de la route, la mise en place de bordures aux abords de la chaussée, des reprises ponctuelles du réseau d'eaux pluviales existant, l'aménagement d'un arrêt de bus avec un quai et la consolidation des entrées charretières permettront d'une part de sécuriser les cheminements routiers et piétons, de pérenniser cet investissement mais surtout de pouvoir canaliser les flux d'eaux pluviales à la fois pour les récupérer dans nos réserves naturelles (fossés, mares etc.) mais aussi d'éviter le ravinement des bas-côtés, qui provoque des dommages structurels sur les routes (nids de poules, faïençage, etc.), des incidents de la circulation (crevaisons, etc.) et les inondations régulières des habitations.

Le montant estimatif de cette acquisition est de 561 097,50 € HT suivant le détail joint :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20251216-Delib_2025_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

	Montant HT en €
MOE	33 215 €
Estimatif travaux	527 187,50 €
	TOTAL HT
	561 097,50€

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2 eme semestre 2026

Coût du projet en 2026 en € HT	Financeur	Nature	Pourcentage	Produits en €
561 097,50€	Conseil Départemental	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	18 %	100 000 €
	Chartres Métropole	Fonds de Concours (FDC)	41 %	230 548,75 €
	Commune	Autofinancement	41%	230 548,75 €
Total charges (2026) 561 097,50€				Total Produits (2026) 561 097,50€ €

Le projet a reçu un Avis Favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 10 décembre 2026

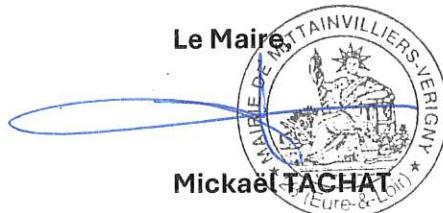
VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 16 décembre 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20251216-Delib_2025_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

Département
Eure et loir

Arrondissement
Chartres

Délibération n° 27/2025

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 17

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Date de la convocation
12/12/2025

Date de l'affichage
17/12/2025

Objet de la Délibération :
Restes à réaliser 2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Séance du 16 décembre 2025

Le 16 décembre deux mil vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Mittainvilliers-Vérigny, sous la présidence de Monsieur *TACHAT Mickaël*, Maire.

Étaient présents : Mesdames *BAILLAU Amélie, DROCHON Véronique, DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie*. Messieurs *AME Laurent, de BOUILLET Pierre, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAUX Jérôme, LHOTE David, METIVIER Julien ROUSSEAU Nicolas* conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Madame *COULON Gwenaëlle* pouvoir à Monsieur *LHOTE David, Monsieur BAILLAU Brice*.

Était absent : Monsieur *BOUTICOURT Damien*

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur *AME Laurent* est nommé Secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

Les états des restes à réaliser concernent les projets de dépenses et de recettes en investissement prévus les années antérieures et qui n'ont pas été réalisés dans l'année achevée. Ayant déjà été provisionnés sur les lignes de dépenses et de recettes, il n'est pas nécessaire de les créer de nouveau mais de les conserver tels quels et de les reporter sur l'année N+1.

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre de la clôture du budget d'investissement 2025 intervenant le 31 décembre 2025, il convient d'établir un état des restes à réaliser afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées et la perception des recettes d'investissement sur la période se situant entre la clôture 2025 et l'ouverture du nouvel exercice, soit environ 3 mois.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'état des restes à réaliser tel que présenté comme suit :

Reste à Réaliser Dépenses :

N°	Tiers	Objet	Compte	Engagement
8	ACTU' PAYSAGE	Mise en place de cavurnes Mittainvilliers-Espaces Verts	2116	5 640,00 €
10	Pompes Funèbre Perche	Travaux de reprises, de mises en conformité et d'aménagements des cimetières	2116	30 565,10 €
12	Matthieu GILLET	Diagnostic Eglise	21312	15 974,52 €
14	Verdi Ingénierie	Etudes La Leu et Le Luat	2152	4 395,00 €
15	Etude Charpente	Diagnostic Eglise - Charpente	21312	9 300,00 €
16	Cabinet Plité	Diagnostic Eglise - Etude estimative	21312	3 528,00 €
17	H.L. CREATION	Abattage Cèdre Place du Calvaire	212	1 980,00 €
18	COBALYS Espaces	Abri de bus Verigny	2152	1 548,12 €
19	Pigeon TP	Remplacement grille La Croix	2152	830,72 €
20	CD 28	RD 148 – Tranche Vérigny	2116	45 000 €
28	OYA	Réalisation du PLU	202	13 941,00 €
Total				132 702,46 €

Reste à Réaliser Recettes :

N°	Tiers	Objet	Compte	Engagement
4	CD 28	FDI Cimetiere Cave Urnes	1323	14 556,00 €
5	CD 28	FDI RD 148 2eme tranche	1323	20 980,00 €
6	CHARTRES METROPOLE	FDC Subvention RD 148 - Tranche 2 - 2024	13251	56 375,00 €
8	ETAT	DRAC : Diagnostic Eglise Saint Remy	1321	15 866,05 €
9	CHARTRES METROPOLE	FDC Subvention Cimetiere Cavurnes	13251	14 828,00 €
12	ETAT	DETR : Mise en conformité Cimetière	1321	5 843,00 €
13	CD 28	Plan Eglise : Diagnostic Eglise Saint Remy	1323	7 933,00 €
14	CD 28	FDI : Mise en conformité Cimetière	1323	5 844,00 €
15	CD 28	FDI Place du Calvaire	1323	1 528,00 €
16	CHARTRES METROPOLE	FDC : Place du Calvaire	13251	1 798,00 €
17	CHARTRES METROPOLE	FDC : Mise en conformité Cimetière	13251	5 845,00 €
18	CHARTRES METROPOLE	FDC Subvention PLU	13251	14 882,00 €
Total				166 278,05 €

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 16 décembre 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20251216-Delib_2025_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Eure et Loir

Arrondissement
Chartres

Délibération n° 28/2025

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 17

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Date de la convocation
12/12/2025

Date de l'affichage
17/12/2025

Objet de la Délibération :
Règlement des dépenses
d'investissement par
anticipation au vote du BP
2026

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Séance du 16 décembre 2025

Le 16 décembre deux mil vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Mittainvilliers-Vérigny, sous la présidence de Monsieur *TACHAT Mickaël*, Maire.

Étaient présents : Mesdames *BAILAU Amélie, DROCHON Véronique, DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie*. Messieurs *AME Laurent, de BOUILLET Pierre, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David, METIVIER Julien ROUSSEAU Nicolas* conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Madame *COULON Gwenaëlle* pouvoir à Monsieur *LHOTE David, Monsieur BAILAU Brice*.

Était absent : Monsieur *BOUTICOURT Damien*

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur *AME Laurent* est nommé Secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

L'article L1612-1du Code Générale des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Le budget primitif 2026 étant voté en mars ou avril après avoir reçu les éléments financiers de l'État (bases d'imposition, dotations, ...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20251216-Delib_2025_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

Budget investissement 2025	Dépenses 450 241,37 €
- Restes à Réaliser 2024	96 685,79 €
- 16 - Emprunts et dettes assimilées	41 560,43 €
Montant disponible	311 995,15 €
À diviser par 4	
TOTAL à provisionner avant BP	77 998,79 €

Monsieur le Maire propose la répartition suivante et précise que les montants proposés seront inscrits au BP lors de son adoption :

Article	Descriptif	Montant
203	Mise en conformité Cimetière	2 000 €
2051	Site Internet	1 000 €
212	Intervention de sécurité sur terrains communaux	2 500 €
2116	Aménagement du cimetière	3498,79 €
2131 et sous comptes	Intervention sur bâtiment public	5 000 €
2132	Intervention sur bâtiment privé	2 500 €
2152	Travaux voirie	50 000 €
21532	Travaux réseaux urgents	5 000,00 €
2157	Remplacement matériel et outil	1 500,00 €
2183	Remplacement matériel informatique	2 500,00 €
2184 et sous comptes	Remplacement mobilier	2 500,00 €
	Total	77 998,79 €

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite de 77 998,79€ dans le respect des affectations proposées

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 16 décembre 2025

Le Maire,



Mickaël TACHAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20251216-Delib_2025_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025
Publication : 17/12/2025

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 17

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Date de la convocation
12/12/2025

Date de l'affichage
17/12/2025

Objet de la Délibération :
Demande de Subventions
Modification de
l'évacuation du réseau
d'eaux pluviales en aval
du hameau d'Affonville

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Séance du 16 décembre 2025

Le 16 décembre deux mil vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Mittainvilliers-Vérigny, sous la présidence de Monsieur TACHAT Mickaël, Maire.

Étaient présents : Mesdames BAILLAU Amélie, DROCHON Véronique, DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie. Messieurs AME Laurent, de BOUILLE Pierre, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David, METIVIER Julien ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Madame COULON Gwenaëlle pouvoirs à Monsieur LHOTE David, Monsieur BAILLAU Brice.

Était absent : Monsieur BOUTICOURT Damien

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur AME Laurent est nommé Secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose :

Depuis plusieurs années, la commune de Mittainvilliers-Vérigny a constaté que le réseau d'évacuation des eaux pluviales d'Affonville vers le fossé en bas de La Leu est défectueux entraînant à la fois un risque d'inondation des maisons du hameau mais aussi des dégâts sur les parcelles traversées par une servitude de réseaux.

Le projet proposé, qui supprimera les servitudes actuelles et améliorera l'aspect environnemental du réseau en permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales et donc limiter les volumes rejetés dans la vallée, consiste à :

- Une extension du réseau pluviale sur 30 ml en 2 tronçons pour permettre de gérer le changement de direction
- D'infiltre au maximum l'eau dans le sol grâce à la mise en place d'un puits drainant et d'une tranchée drainante en trop plein sur 23 ml (car la pente naturelle ne nous permet pas de rejoindre le fossé actuel)
- Le reprofilage sur 3 tronçons du fossé
- Le busage du fossé au droit de l'arrêt de bus
- La mise en place de plusieurs têtes d'aqueduc.

L'estimation des travaux pour l'ensemble du projet est de 29 907€ HT soit 35 888.40€ TTC auxquels il faudra ajouter les frais de MOE de ELI de 4,1% soit 1 226,19€ HT soit 1 435.53€ TTC.

Ce projet nécessite également l'acquisition d'une parcelle le long de la RD 939 d'une surface approximative de 150 m² à 2€ du mètre carré soit environ 300 € avec la prise en charge des frais de géomètre (plan, division et délimitation) pour 1 500 € HT et des frais de notaires pour 1 000€ HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20251216-Delib_2025_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 17/12/2025

Le montant estimatif de ces travaux est de 33 891,19 € HT suivant le détail joint :

	Montant HT en €
Acquisition foncière	300 €
Frais de notaire	1 000 €
Frais de géomètre	1 500 €
MOE ELI	1 226,19 €
Travaux	29 907 €
	TOTAL HT
	33 933,19 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 1er semestre 2026

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût du projet en 2026 en € HT	Financeur	Nature	Pourcentage	Produits en €
33 933,19 €	ETAT	DETR	20%	6 787 €
	Conseil Départemental	Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	20%	6 787 €
	Chartres Métropole	Fonds de Concours (FDC)	20 %	6 787 €
	Commune	Autofinancement	40%	13 572,19 €
Total charges (2026) 33 933,19 €				Total Produits (2026) 33 933,19 €

Le projet a reçu un Avis Favorable de la Commission Aménagement du Territoire réunie le 10 décembre 2026

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat (DETR) de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

Pour Extrait Certifié Conforme

Mittainvilliers-Vérigny, le 16 décembre 2025

